



38, rue des frères flavien
75020 PARIS
Tél : 01 55 82 18 26
snu.idf@pole-emploi.fr

Syndicat National Unitaire Pôle Emploi

FSU



www.snuteffsu.org

ECHOS du CE Ile de France

« Tous les hommes désirent naturellement savoir » Aristote

ENTRETIENS D'INSCRIPTION DIAGNOSTIC – EID

La direction Régionale IDF a décidé de mettre en place l'EID, dès le 1^{er} février 2011, et ce faisant fi de toute considération envers :

- La nécessité d'un bilan de l'expérimentation de région Centre sur l'EID, alors même que le CHSCT a mandaté une expertise sur le sujet.
- L'avis valablement exprimé du CCE. (Comité Central d'Entreprise)
- La consultation du CPNF. (Commission paritaire nationale sur la formation)

Tout en reconnaissant « l'échec partiel » des formations « conseillers personnels », où l'on a formé intensivement les conseillers sur une trop courte période, la direction persiste à imposer un rythme de 4 jours de formation, voire 2 jours supplémentaires de renforcement de compétences, pour 2900 conseillers ex. placement et 300 conseillers personnels de l'ex. Indemnisation, nombre d'agents nécessaire et suffisant au démarrage de l'EID.

En somme, si l'on croit la DR, l'EID consisterait à former les agents à l'utilisation d'un nouvel outil informatique « Aude évoluée », tout en omettant de préciser qu'il s'agit là d'une réelle transformation de nos métiers.

De la même façon, bien que la DG et la DR estiment qu'idéalement, il vaut mieux mettre en place l'EID dans un site uni-localisé et déjà passé à Neptune, l'EID sera quand même mis en place dans des sites multi-localisés et non encore passés à Neptune, au prétexte que « pour nos concitoyens, l'interlocuteur unique est très important ».

Au passage, le DR envisage sans problème...

- le surbooking
- l'information en différé des droits aux allocations
- Le calcul des droits arrondi à la valeur inférieure...

Mais puisqu'on vous dit que « le client le veut bien ! »

Que ne ferait-on pas « pour nos concitoyens ! »

REORGANISATION ET MOUVEMENT SPECIFIQUE DE PARIS

Le Directeur régional souhaite redispacher les effectifs dans les sites Pôle Emploi de Paris. Passer d'un découpage par secteurs professionnels à un découpage géographique entraîne un déséquilibre charges/moyens.

La direction régionale se trouve face à un problème cornélien, comment pouvons-nous, à guichets fermés, faire assumer aux agents parisiens la réception d'un nombre sans cesse croissant d'usagers ? Il ne s'agit plus ici de qualité de service !!

Faute de volontaires pour aller renforcer les unités sous dotées, la direction a décidé au milieu de cette énième réorganisation dont nul ne connaît les tenants et les aboutissants, de susciter les vocations en mettant en place un mouvement spécifique.

CQFD : La mobilité forcée dans l'intérêt des services sera de mise !

Les ex-placements devront faire de l'indemnisation !

Ainsi à Daviel, pour « rééquilibrer » les forces : 8 placements doivent partir, 4 indemnisations doivent venir.

Le grand chassé-croisé va commencer...

Gare aux embouteillages et au respect des statuts de chacun !

Mais puisque les clients le veulent bien !

N'ayons crainte, on aura c'est sûr les remerciements « de nos concitoyens !»